24e ANNEE. — N° 116. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. SAMEDI 11 OCTOBRE 1884.

DÉPÔT LÉGAL LOT 1884

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent.
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — *Service d'Hiver.*

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

CAHORS ARRIVÉES	CAHORS DÉPARTS	ARRIVÉES A LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10h 25m matin.	6h 35m matin.	8h 12m m.	9h 22m m.	9h 40m m.	Midi 18m	3h 51m s.	Midi 36m	11h 46m s.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.

Train de foire : Départ de Libos à 7h 10m matin. — Arrivée à Cahors à 9h 15m matin.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS Arrivées	CAHORS Dép. pr Montaub.	MONTAUBAN Arrivées	MONTAUBAN Dép. pr Cahors	MONTAUBAN Dép. pr Toulouse	TOULOUSE (Arrivée).
9h 51m m.	5h 5m m.	7h 1m m.	7h 25m m.	7h 56m m.	9h 21m mat.
12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1h 15m s.	2h 45m soir.
7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —

Cahors, le 11 Octobre.

On sait que le Gouvernement a convoqué les Chambres pour le mardi 14 octobre courant. La session extraordinaire de 1884 aura une importance exceptionnelle.

Dès le lendemain de la rentrée, le Parlement aura à examiner et à voter le budget. Il y a de plus, à l'ordre du jour, la loi relative à l'élection des sénateurs et la proposition du rétablissement du scrutin de liste, pour la nomination de la Chambre des députés.

Il est certain que la tâche est considérable et si les sénateurs et les députés veulent parvenir à épuiser toutes ces questions dans la session qui va s'ouvrir, ils ne devront pas perdre un seul instant.

Il y aura aussi quelques interpellations dès la rentrée, et ces interpellations viseront aussi bien la politique que l'économie politique. Nous craignons qu'à la Chambre des députés on n'ait érigé en principe le droit d'interpellation. Certes, il est bon que les Chambres fournissent au Gouvernement l'occasion de développer ses idées politiques et financières ; mais il n'est peut-être pas pratique, en présence de travaux aussi urgents, que le Parlement perde trop de temps à interpeller. La dernière session a été féconde en interpellations.

Dans les précédentes sessions l'on a été si peu ménager du temps, que le budget est arrivé devant le Sénat au dernier moment ; à peine restait-il le temps d'en lire les chapitres.

Il y a de plus, à l'horizon, plusieurs autres projets de loi importants : La loi sur les récidivistes, dont la préparation se poursuit dans les commissions du Sénat; la loi sur la réforme de la législation de 1838, relative aux aliénés ; et enfin le projet de loi relatif à la création d'une armée coloniale.

Toutes ces lois ont une importance qui ne saurait échapper à personne. La question d'une armée coloniale préoccupe tout particulièrement les esprits les plus sages, les plus patriotiques. N'y a-t-il point là une occasion offerte au Parlement de nous donner une preuve sérieuse de son patriotisme en dotant le pays de troupes solides, aguerries, capables d'être affectées spécialement à la garde de nos colonies, sans exposer l'armée territoriale à être privée de ses éléments les plus aguerris et les plus vigoureux.

Nous sommes persuadés qu'au Sénat comme à la Chambre des députés, l'accord se fera avec le Gouvernement sur un projet de loi pratique, équitable et qui règlera définitivement cette grosse question de l'armée coloniale.

La loi sur les récidivistes soulève quelques difficultés de détail au point de vue de l'application ; mais le principe de cette loi est accepté dans le Parlement.

Une seule chose nous inspire quelques craintes : c'est la discussion du budget. Nous craignons, à parler franc, que la Chambre ne perde trop de temps dans des interpellations ou des discussions superflues et que le budget de 1885 ne soit transmis au Sénat que très tard. Dans ces conditions, le contrôle du Sénat devient presque illusoire. La Chambre des députés devrait le comprendre ; et nous formons des vœux pour qu'elle mène rapidement et sagement la discussion du budget.

Dans une démocratie, le vote du budget doit être considéré comme l'une des plus grosses affaires, et même comme le principal devoir de la session parlementaire.

Quant à la proposition relative au rétablissement du scrutin de liste, elle a été, à la Chambre, l'objet d'un vote de prise en considération. On prête même à quelques hommes politiques l'intention de demander la discussion simultanée de la loi relative à l'élection des sénateurs et de la loi concernant l'élection des députés.

Encore une fois, on voit que le Parlement n'a pas de temps à perdre.

Le budget de 1885

Voici comment se résume l'état du budget de 1885, d'après les travaux de la commission :

Les dépenses ordinaires pour 1885 ont été réduites de 50 millions environ, par suite de crédits qu'on a dû restituer à certains ministères, à la guerre et à la marine notamment. Mais il s'est produit un mécompte sur le chapitre de la garantie d'intérêts à payer par l'Etat aux compagnies de chemins de fer. Au lieu de 6 millions, chiffre prévu au projet de budget de 1885, l'Etat aura à payer 28 millions en 1885, soit 22 millions de plus. L'abaissement des recettes de chemins de fer oblige ceux-ci à recourir à la garantie de l'Etat dans cette mesure si étendue, de sorte qu'en réalité les 50 millions d'économie obtenus par la commission se réduisent à 28 millions.

D'autre part, on trouve, on le sait déjà, dans l'obligation de ramener les évaluations des impôts indirects au-dessous des chiffres qui figurent dans le projet de M. Tirard. Les prévisions du ministre sont, en effet, manifestement au-dessus de la réalité et, si elles étaient maintenues, elles conduiraient à des mécomptes évidents, comme ceux que nous éprouvons actuellement. Il y a donc accord général de la commission pour revenir à l'ancien système d'évaluations, c'est-à-dire, à celui qui consiste à prendre pour base de prévision les produits de l'avant-dernier exercice, c'est-à-dire, à prendre les résultats de 1883 pour base des prévisions de 1885. Dans ce système, les évaluations de M. Tirard se trouveraient réduites de 86 millions en chiffres ronds.

La situation se ramène donc à ces termes très simples : les dépenses ne sont réduites que de 28 millions et les recettes sont réduites de 86 millions, de sorte que le budget de 1885 apparaît avec un déficit de 58 millions.

***

La commission du budget a entendu MM. Tirard et Baïbaut. M. Tirard a expliqué qu'il fallait déduire des 68 millions 129,000 francs manquant :

1° Un million de plus-value, provenant de la nouvelle convention avec la Compagnie des Allumettes ;

2° Sept millions de plus-value sur les tabacs ;

3° Trois millions 358,000 francs de plus-values pour les postes et télégraphes.

Il reste ainsi à trouver 56 millions 938,000 francs. M. Tirard propose de tenir compte de 2 millions résultant de la surveillance des fraudes sur le vinaigre, de 10 millions au minimum provenant de l'application de la nouvelle loi sur

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(31)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Cinq minutes s'écoulèrent. Au bout de cinq minutes, il vit l'homme faire un mouvement. Comme il regardait toujours du côté de la berge, rive gauche, Jacquot Billard tourna de même ses regards de ce côté-là, et il aperçut une femme qui descendait l'escalier de pierre du quai ; au même instant la barque démarra, abandonnant l'arche pour se rapprocher de la rive. Il se laissa glisser dans l'eau de nouveau, et fendant le courant avec énergie, il arriva à la berge en même temps que la barque.

L'homme sauta à terre et disparut avec la femme; mais déjà le gamin en avait fait autant ; pour se remettre de ce bain nocturne, il se contenta de se secouer plusieurs fois comme un chien mouillé, et s'élança sur la trace de l'individu. Il l'atteignit au moment où il ouvrait la portière d'un fiacre dans lequel il monta avec la femme. La lueur d'un bec de gaz tomba d'aplomb sur les deux visages rapprochés ; Jacquot tressaillit.

— J'en étais sûr, murmura-t-il.

C'était bien Hilarion Gentil, en effet. Il ajouta avec une nuance d'envie :

— Peste ! il a une jolie particulière l'animal !

Le fiacre partait aussi rapidement que le pouvait faire sa maigre haridelle ; mais Jacquot Billard connaissait trop ses classiques pour s'embarrasser de cela : il se pendit purement et simplement derrière, et se laissa traîner par le cocher. La voiture roula une demi-heure environ. Elle gagna la rue du Bac, en suivant toute la longueur du quai, enfila cette rue jusqu'à la large artère qu'on appelle rue de Sèvres, et enfin s'arrêta devant une maison de placide apparence située rue Oudinot.

Cette maison était tout simplement un hôpital libre que plusieurs de mes lecteurs connaissent sans doute, et qui se nomme le couvent des Frères Saint-Jean de Dieu. On y reçoit les prêtres ou les laïques célibataires quand ils sont malades. La porte, de chêne épais, s'ouvrit pour recevoir Hilarion Gentil et se referma.

— Je comprends, murmura le gamin. Mais n'importe ! faut voir à ne pas se tromper.

Il entra dans un bureau de tabac alluma un cigare d'un sou s'assit sur une borne et attendit. L'attente fut assez longue ; la dame qui accompagnait Hilarion Gentil ne ressortit qu'au bout d'une heure et demie. Il était alors environ onze heures du soir. Jacquot Billard hésita un instant. Suivrait-il cette voiture pour savoir où demeurait cette femme qui entrait avec tant d'ardeur dans les projets de salut du coquin ? ou bien resterait-il à son poste afin de savoir à quoi s'en tenir ! Il se décida pour le second plan. Que lui importait cette femme, en effet ? Il valait bien mieux être sûr qu'Hilarion Gentil ne quitterait pas la maison.

Maintenant, combien de temps resterait-il à son poste d'observation ? Voilà où la question devenait grave. Heureusement il lui vint une idée qui devait d'un seul coup trancher la difficulté. Il rentra dans le bureau de tabac, et s'adressant à la buraliste :

— Qu'est-ce que c'est donc que cette grande maison qui est en face ? dit-il.

— C'est le couvent des Frères Saint-Jean de Dieu.

— Tiens !

— Oui. Si vous voulez voir quelqu'un, dépêchez-vous. On n'y entre plus et on n'en sort plus, passé minuit.

Le gamin était fixé. Si à minuit Hilarion Gentil n'avait pas quitté le couvent, on était sûr de l'y retrouver encore le lendemain matin. Pour être plus sûr de son affaire, Jacquot attendit qu'il eût entendu sonner l'heure fatidique. Alors seulement, il s'éloigna pour aller rue de la Lune.

Cette fois Hilarion Gentil était pris.

XXI

LE MYSTÈRE

Lorsque Loïc avait vu que la seconde expédition avait manqué comme la première, il avait voulu savoir à quoi s'en tenir sur ce hasard qui arrachait Hilarion Gentil de ses mains à point nommé. Son intention avait d'abord été de rentrer dans Paris ; puis il la modifia bientôt, et revint sur ses pas, mais seul cette fois, et sans être accompagné de Richard Malvern, qu'il ne voulut pas prévenir.

Son projet était tout simplement de causer avec le propriétaire ou le gérant de la maison du quai de Bercy, et de lui demander s'il pouvait lui donner quelques renseignements sur son locataire. Cependant, il réfléchit bientôt qu'il ne fallait pas courir le risque d'éveiller les soupçons de Gentil. Un gaillard comme celui-là, qui trouvait deux femmes toutes disposées à le servir, ne devait pas être facile à prendre.

Il en revint à son idée de retourner à Paris. Mais cette indécision lui avait fait perdre beaucoup de temps. Il était près de dix heures du soir quand il chercha une voiture pour se faire conduire à Saint-James. Chacun sait qu'on n'a jamais plus de peine à trouver une voiture que lorsqu'on en a plus grandement besoin. Puis il pleuvait à verse. Les fiacres libres étaient accaparés. Il dut marcher jusqu'à l'entrée de la rue de Rivoli avant de trouver un véhicule. Il était onze heures et quart. Le cocher mit une heure et quart pour arriver à Saint-James. Le chalet paraissait endormi. Seule, Jeanne veillait. Il y a longtemps que nous avions perdu de vue la charmante femme qui aimait le baron de Maudreuil d'un amour si réel et si sincère. Le temps qu'il passait loin d'elle paraissait doublement long au jeune homme. Elle sauta à son cou en l'apercevant.

— Comme tu es mouillé ! dit-elle.

La pluie avait un peu cessé. Loïc passa dans la chambre à coucher pour enlever ses vêtements trempés de pluie, et revint s'étendre auprès de Jeanne, dans le salon.

ALBERT DELPIT

(*A suivre*).

les vins, votée en première lecture pour imposer l'alcool des liqueurs. Cette surtaxe produirait 10 millions.

Les économies faites par la commission couvriraient largement le reste. Pour les 22 millions de garantie d'intérêts des chemins de fer, M. Tirard a dit qu'on pouvait trouver ces ressources dans un remaniement de la législation sur les bouilleurs de cru et en créant de nouvelles taxes pour l'Algérie. Mais il a déclaré qu'il s'opposait absolument à la suppression de l'amortissement.

N. Baïhaut a donné des explications techniques concernant les intérêts des chemins de fer. La commission a décidé d'examiner la proposition de M. Tirard. M. Germain a proposé d'aliéner le réseau de l'Etat, ce qui produirait 700 millions.

La ruine de l'agriculture française

Nous empruntons à l'*Echo du Nord* le relevé suivant des prix du blé cotés depuis douze ans :

PRIX A L'HECTOLITRE

Relevés sur la mercuriale de Lille pour la 1re quinzaine de septembre.

1872	23.54
1873	31.80
1874	20.67
1875	19.79
1876	20.87
1877	25.45
1878	22.02
1879	22.21
1880	20.18
1881	22.94
1882	20.17
1883	19.18
1884	**16.02**

Un agriculteur éminent, ajoute l'*Echo du Nord*, estimait, mercredi, dans la séance de la Société des agriculteurs du Nord, à 23 fr. 20 le prix de revient de l'hectolitre de blé. En le vendant 16 fr., la perte est de 7 fr. à l'hectolitre, soit 700 millions de fr. pour la production française, qui est de 100 millions d'hectolitres. Et nous ne parlons que du blé, négligeant les autres céréales, dont la production égale au moins celle du blé.

***

Les sociétés d'agriculture et les communes agricoles se concertent en vue de remédier à la crise que traverse en ce moment l'agriculture et qui devient chaque jour plus intense.

Dans une réunion qui a eu lieu à Lille, le 7 octobre, et à laquelle assistaient les députés, les sénateurs et les présidents des comices agricoles de la région du Nord, il a été décidé à l'unanimité :

1° De réclamer un droit compensateur sur les blés et autres céréales; l'élévation des droits d'entrée sur le bétail et un droit égal sur les viandes abattues ;

2° L'application immédiate de la loi sur le sucrage des vins et boissons alcooliques;

3° Le vote d'une loi sur le vinage à droit réduit ;

4° La suppression des tarifs de pénétration qui sont plus favorables aux producteurs étrangers qu'aux producteurs français.

Certes, nous reconnaissons volontiers, que ces réformes, si elles étaient réalisées apporteraient une amélioration notable à la situation de l'agriculture.

Mais nous croyons qu'elles sont insuffisantes, et qu'elles pourront être complétées par d'autres mesures non moins utiles, telles que la révision du cadastre et le dégrèvement de l'impôt foncier.

D'ailleurs il ne faut pas oublier que tous les départements ne sont pas également protectionnistes et qu'il est telle ou telle région où l'on penche pour le libre échange. Dans ces conditions, il est évident qu'il serait dangereux de se montrer trop exclusif et de faire du protectionnisme à outrance, car on risquerait fort tout en donnant satisfaction aux uns, de nuire aux intérêts des autres. Ce qu'il importe, avant tout, c'est de s'inspirer des véritables intérêts du pays.

Un duel vient d'avoir lieu entre le commandant Fournier et M. Rochefort, rédacteur de l'*Intransigeant*. M. Rochefort, a été blessé à la gorge et le commandant Fournier à la hanche.

LA GUERRE DE CHINE

Le combat de Kep. — Jeudi, le général de Négrier s'est trouvé en présence de 6,000 réguliers chinois, occupant Kep, position retranchée avec un réduit central.

Le général mande que lorsqu'il a commencé à prendre les dispositions pour le combat, l'ennemi à cherché à l'envelopper.

Le combat, commencé à 8 heures du matin a duré jusqu'à 2 heures de l'après-midi. L'ennemi, coupé dans sa ligne de retraite sur le territoire chinois s'est débandé et a pris la fuite dans la direction de Dasquan.

J'ai poursuivi, ajoute le général, les défenseurs de Kep, qui se sont remarquablement battus. Le village a été cerné. Il a fallu faire une brêche, et le réduit a été pris à la baïonnette.

Plus de 600 chinois ont été tués dans le village seulement. Les troupes ont été admirablement menées, et la décision dont elle sont fait preuve a permis de s'emparer de la ligne de retraite de l'ennemi et de tout son matériel.

Une grande quantité de mulets et de chevaux sont restés entre nos mains. Nous avons 21 morts, dont le capitaine Planté du 111e, et 58 blessés, dont 8 officiers.

Le général de Négrier et un de ses officiers d'ordonnance ont été légèrement blessés.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Nous apprenons et nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs une triste nouvelle : M. Etienne Brugalières, maire de Floressas, est décédé le 6 octobre, à l'âge de 77 ans.

D'abord receveur de l'enregistrement, puis conservateur des hypothèques, M. Brugalières avait pris prématurément sa retraite pour se consacrer aux vastes et importants vignobles qu'il possédait à Floressas. Leurs produits ont été, notamment aux Expositions de Paris et de Lyon, remarqués et primés, et ces distinctions ont beaucoup fait pour la réputation des vins du Lot.

Comme maire, il laisse le souvenir du plus exact et du plus éminent des maires du département.

C'est une vie vraiment utile qui vient de s'éteindre et pour la bien apprécier, nous ne saurions mieux faire que reproduire le discours prononcé sur sa tombe par M. Antoine Deloncle, maire de Puy-l'Evêque.

Messieurs,

Le concours empressé de l'élite du canton et de cette foule accourus, dans le recueillement et l'affliction, autour du cercueil de M. Brugalières, ne témoigne-t-il pas, mieux que tous les discours, de sa haute valeur et du vide profond qu'il laisse dans ce pays ?

Permettez-moi, néanmoins, de traduire en quelques paroles cet hommage unanime d'estime et de respect : Je dois ce douloureux honneur à l'étroite amitié qui, depuis cinquante ans, l'unissait à ma famille, et dont il avait bien voulu reporter sur moi l'affectueuse intimité.

Né le 23 avril 1807, à Floressas, dans cette terre de Charabeau qu'il était promis à sa maturité d'accroître et d'embellir, Etienne Brugalières entra de bonne heure dans cette grande administration de l'enregistrement, vers laquelle la bienveillance et la protection d'un compatriote éminent dirigeaient alors tant de jeunes gens du Lot. Il s'y fit rapidement apprécier, et le 3 août 1831 il était nommé receveur dans l'Aveyron. Ses états de service font foi de ses rares aptitudes, et dès le 23 avril 1839 il était nommé vérificateur dans la Gironde. Promu successivement aux cinq classes de son grade, dans cet important département, son mérite et son zèle furent récompensés en 1857, d'abord par le bureau de receveur-conservateur de Pamiers, et enfin le 6 août 1859 par la conservation des hypothèques de Cholet.

Tout le monde sait quelles facultés spéciales d'intelligence, d'ordre et de précision exigent ces fonctions graves, élevées, délicates, auxquelles est attachée la fortune publique, et réservées à un personnel de choix. M. Brugalière s'y montra tel que nous l'avons connu : savant, laborieux, d'une exactitude rigoureuse, d'une courtoisie parfaite, et gagna, dans cette ville, des sympathies et une considération qui l'y ont volontairement retenu jusqu'à la fin de sa carrière.

Il ne l'a quittée, en effet, le 7 juillet 1868, que pour prendre sa retraite et rentrer à Floressas, où la confiance éclairée de ses concitoyens lui confia la Mairie, qu'il devait toujours conserver.

Je renonce à dire — mon langage n'y suffirait pas devant cet auditoire, et après le discours de son adjoint — tout le bien qu'il a fait autour de lui ! Comme homme public, son activité, sa compétence supérieure ont créé la prospérité de cette commune par les travaux qu'il y a accomplis et qui lui avaient valu cette autorité de maire hors de pair, qui lui était partout et justement reconnue, et que ses opinions libérales, invariables et désintéressées, ne pouvaient qu'augmenter.

Comme homme privé, son attachement à la foi religieuse qui ennoblit la vie humaine, sa probité impeccable, ses capitaux et son influence mis au service de l'agriculture, ses conseils, fruits d'une instruction et d'une expérience sûres, sa bonté qui ne se refusait, pas plus que son inépuisable charité, à aucun appel, la dignité de sa vie en faisaient un des hommes les plus complets et les plus honorés de ce pays, un de ceux dont la mort est un deuil public.

Nous pouvions espérer que sa vie se prolongerait longtemps encore : sa verte et vaillante vieillesse semblait avoir vaincu un mal hélas ! invincible et, par un de ces malheurs trop fréquents, il meurt soudainement au moment où il paraissait rétabli, frappé en pleine assemblée communale, donnant ainsi aux intérêts de sa chère commune, les suprêmes efforts de son esprit et ses derniers moments.

Telle est la vie de M. Brugalières, vie féconde, digne de servir d'exemple et de modèle, d'une tranquille et seraine unité, tout entière consacrée aux devoirs, austères mais fortifiants, du travail et de la famille.

Des destinées pareilles sont enviables, Messieurs, elles assurent à de tels hommes, à leurs funérailles, cette émouvante manifestation des regrets et de l'affliction de leurs administrés et de leurs amis, réunis dans une commune douleur; elles laissent à leurs familles les seules consolations qu'en dehors de la religion, elles puissent recevoir et aussi une mémoire qui grandit chaque jour, par la mesure même d'une perte de plus en plus ressentie, dans les souvenirs de leurs contemporains et dans les traditions d'honneur de leur pays natal.

Adieu, maître et ami bien regretté ; au revoir, cher et éminent collègue, dans l'éternité de Dieu.

L'asile des aliénés de Leyme. — L'asile des aliénés de Leyme (Lot) célébrait le 18 septembre, le cinquantième anniversaire de sa fondation. C'est surtout aux malades que la fête était consacrée et, par leur bonne humeur, leurs chants, leurs danses, ils ont montré combien ils appréciaient les distractions variées de cette journée. Mais, à cette occasion les journaux de la région relèvent un fait assez rare, tout à l'honneur de l'administration de l'asile. A la fête des fous, on avait eu l'heureuse idée de joindre, à titre de récompense honorifique, une distribution de médailles aux vieux serviteurs de la maison. Or, sur un personnel de cent employés environ, il n'a pas été distribué moins de trente-neuf médailles, savoir : onze pour plus de trente ans de services, dix-neuf pour plus de vingt ans et neuf pour plus de quinze ans.

Du reste, l'asile de Leyme qui appartient à quelques familles honorables du pays, a toujours été considéré, non comme un objet de spéculation, mais comme une œuvre de bienfaisance. Ses commencements furent difficiles; mais, dès 1853, sous l'habile direction de M. Cabriniat, il prit un développement considérable, que sont venues compléter quelques constructions nouvelles et d'heureuses améliorations dues au zèle intelligent du directeur actuel, M. Miret. Aujourd'hui il reçoit près de six cents malades composés des aliénés assistés des deux sexes des départements du Lot et de la Dordogne, et d'une centaine de pensionnaires placés par leurs familles. Leur installation et les soins que réclame leur triste état ne laissent plus rien à désirer.

Mais ce qui fait de cet établissement un type tout spécial, c'est le système de grande liberté que sa situation privilégiée dans un beau site, loin de tout centre de population, lui permet de laisser à ses malades. Groupés autour d'une vieille abbaye affectée aux services centraux de la maison, les bâtiments se développent dans une vaste prairie que bordent, à droite et à gauche, des coteaux admirablement boisés. Bientôt aux flancs de ces coteaux, s'élèveront, pour répondre à de nombreuses demandes de familles de pensionnaires, de confortables pavillons précédés chacun d'un jardin. Enfin la prairie elle-même est au centre d'une exploitation agricole de 160 hectares.

Du matin au soir, les malades non dangereux circulent dans toute cette étendue. Les uns suivent avec intérêt le travaux de la ferme auxquels ils s'emploient souvent très volontiers ; d'autres vont aux ateliers de menuiserie, de charronnage, de serrurerie, etc. La maison se suffit à elle-même autant que possible ; presque tous les corps de métier sont donc représentés. Elle a sa boucherie, son moulin, sa boulangerie ; elle récolte ses légumes, élève et engraisse son bétail ; c'est chez elle que se fabriquent la chaussure et les vêtements.

Les malades retrouvent dans ces travaux divers le même mouvement, les mêmes distractions que dans la vie ordinaire. S'ils ne jouissent pas de l'entière liberté, on s'efforce du moins de leur en donner l'illusion. Il y a là pour eux une cause précieuse d'apaisement et de calme.

Pour en revenir à la fête, le 18 septembre, à dix heures du matin, un dîner extra, suivi du café, distribué à tous, a porté la joie au milieu des malades. A onze heures, une grand'messe a été dite.

A midi, une table de cent couverts réunissait les autorités de l'arrondissement, les actionnaires et les invités.

Au désert, dans une allocution pleine de cœur et d'émotion, M. d'Arcimoles, ancien conseiller général du Lot, président de la commission, dont il est membre depuis la fondation (50 ans) a retracé l'histoire de l'établissement et a rendu un juste hommage aux efforts de MM. Tissot, Jalenques, Cabriniat et de leur successeur actuel, M. Miret, dont le zèle et l'intelligence complètent aujourd'hui l'œuvre de ses prédécesseurs. M. le directeur a remercié le président et les membres du conseil du concours désintéressé, gratuit et éclairé qu'ils donnent à la maison.

A deux heures, jeux dans l'immense prairie.

A quatre heures, M. le directeur, en termes chaleureux et émus, a fait l'éloge des nombreux employés et serviteurs qui ont pris, pendant une longue suite d'années, les intérêts de la maison.

Les médailles ont été ensuite distribuées dans l'ordre suivant :

M. Clary, pharmacien, médaille de vermeil grand module.

Latapie, employé, 26 ans de service, médaille d'argent grand module.

Sœur Emilienne, religieuse, 36 ans de service, médaille d'argent grand module.

Sœur Béatrix, religieuse, 36 ans de service, médaille d'argent grand module.

Sœur Fébronie, religieuse, 31 ans de service, médaille d'ardent grand module.

A vingt-cinq domestiques.

	Années de services	Médailles d'argent.
1. Mariette Mage,	43	1
2. Pierre Albiac,	36	id.
3. Jean Landes,	35	id.
4. Mazac,	31	id.
5. Antoinette Cadiergues,	31	id.
6. Jeanne Faure,	30	id.
7. Sophie Genot,	30	id.
8. Antoine Lescure,	29	id.
9. Pierre Mage,	28	id.
10. Caray-Belly,	27	id.
11. Canet-Geraud,	27	id.
12. Marie Donadieu,	26	id.
13. Joseph Lablanquie,	25	id.
14. Henri Vassal,	25	id.
15. Marie Bex,	24	id.
16. Bardet,	24	id.
17. Jean Lafarguette,	24	id.
18. Antoine Rougié,	24	id.
19. Armand Trel,	23	id.
20. Hippolyte Lacam,	23	id.
21. Elie Deltrieux,	22	id.
22. Pierre Vermande,	22	id.
23. Marie Lalo,	21	id.
24. Louis Ricros,	21	id.
25. Pierre Thamier,	20	id.

A neuf domestiques : Laquand, Darnis, Aussel, Bouchard, Lablanquie (Marie), Bedou, Mazac-Thaïs, Labrunhie (Calixte), Mounier, comptant de 15 à 18 ans de service, une médaille de bronze.

Horrible malheur. — La colonnie agricole du Pont-de-la-Maye, commune de Villenave-d'Ornon, dirigée par l'abbé Buchon vient d'être le théâtre d'un épouvantable drame.

Treizes élèves de la division des grands, qui travaillent dans les terrains dépendant de l'établissement, avaient ramassé des champignons. Ils commirent l'imprudence de les manger le soir.

Dans la nuit, les treizes jeunes gens éprouvèrent presque simultanément d'horribles douleurs.

Les soins les plus dévoués leur furent aussitôt prodigués, plusieurs médecins furent appelés. Mais le poison faisait impitoyablement son œuvre ; le lendemain au soir, six de ses infortunés jeunes gens avaient succombé.

Les sept autres malades et un surveillant, qui avait partagé ce fatal repas, sont dans un état très grave.

On juge de la consternation causée dans le pays par ce terrible évènement.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que M. Marty, Gaston, instituteur suppléant, attaché aux bureaux de M. l'Inspecteur d'Académie du Lot, vient d'être nommé professeur au cours normal d'instituteurs.

M. Marty est un instituteur distingué, digne d'occuper les fonctions nouvelles qui lui sont confiées. Ses nombreux amis se réjouissent d'un avancement qui n'a jamais été mieux mérité.

Le mouvement des Instituteurs et des Institutrices du Lot a été signé le 9 octobre courant.

Voici quelques-unes des principales nominations, en attendant que nous puissions donner le mouvement complet.

Sont nommés :

MM. Marlas, directeur à l'école laïque, rue du Lycée
Bertal, id. anc. palais de justice.
Sicard, instituteur adjoint, à Cahors.
Ladoux, id. id.
Fournié, id. id.
Laubat, id. id.
Lacroix, instituteur suppléant, à Cahors.
Cavalié, directeur à l'école laïque, à Souillac.
Escudié. instituteur, à St-Géry.
Verdy, id. à Belfort.
Calmette, id. à St-Henri (Cahors).
Lafon, id. à Albas.
Bessou, id. à Douelle.
Barriéty, id. à Catus.

De la durée des classes. — On discute depuis quelque temps sur la durée des classes dans les lycées. M. Jules Simon donne son avis dans le *Matin*. Extrayons de son article l'excellent passage suivant :

« S'il y a quelque excès à demander une attention soutenue, pendant deux heures, à des jeunes gens de dix-huit ans, c'est presque une cruauté de l'imposer à des enfants de huit à douze ans. Soyez sûrs qu'ils ne font plus rien qui vaille dès qu'ils se sentent fatigués. Les professeurs habiles ont soin de les distraire alors par quelques anecdotes; mais il y a parfois, même dans l'Université, des professeurs qui se font un devoir d'être ennuyeux : et puis, si l'historiette procure quelque détente à ces jeunes esprits, les pauvres petits corps n'en restent pas moins là échoués sur leurs bancs. Sous l'ancien régime, où les classes étaient faites presque partout par des religieux, elles duraient aussi deux heures, mais avec un singulier correctif.

« Nous n'étions pas douillets dans ce temps-là; (je dis : nous, parce que, grace au double privilège de mon âge et de ma province, j'ai fait mes études vers le milieu du dix-neuvième siècle). Certes, nous n'étions pas douillets. Il n'y avait ni poêles, ni cheminées dans les classes. On y gelait; on n'y pensait pas : on n'était pas déjà si confortables dans la maison paternelle. Au milieu de la classe, à neuf heures du matin, à trois heures du soir, le régent frappait trois grands coup sur son pupitre avec son bréviaire. Aussitôt tous les élèves se levaient, en poussant un cri formidable, ils se prenaient par la main et commençaient une ronde effrénée. Cela durait un quart d'heure, après lequel on reprenait allègrement son livre.

« Je ne propose pas cette méthode à nos proviseurs; mais je crois sincèrement, comme M. Charles Bigot, qu'il n'y aurait aucun inconvénient et qu'il y aurait beaucoup d'avantages à resserrer les classes dans une durée d'une heure et demie.

Décision. — Il vient d'être décidé que les capitaines et les sous-lieutenants de toutes armes, employés comme officiers d'ordonnance, n'auront plus désormais droit, en temps de paix, qu'à un seul cheval.

Remonte des capitaines. — Le Comité d'infanterie a examiné lundi une proposition du ministre de la guerre relative à la remonte des capitaines. Il s'agirait de créer, dans chaque corps, une commission de remonte chargée de recevoir les chevaux que les capitaines auraient choisis et que l'Etat devrait acheter.

La reprise des affaires. — Nous touchons à cette époque de l'année où, d'ordinaire, les affaires reprennent. Cependant, de tous les côtés retentissent des plaintes. Les ateliers sont déserts, les fabriques chôment. Ouvriers et fabricants attendent en vain les commandes. Ainsi l'on nous communique une lettre de Limoges, où il est dit que plus de 300 ouvriers mécaniciens forgerons, tourneurs, etc., ont été avisés samedi, qu'à partir de cette semaine, la journée de travail serait réduite à 5 heures !

La durée des permis de chasse. — A quel moment précis expire la durée d'un permis de chasse par rapport à la date de sa délivrance?

Voici la réponse à cette question, qui a été résolue plusieurs fois devant les tribunaux :

Le jour de la délivrance n'est pas compté dans le délai d'une année auquel a été fixé la durée de ce permis. Par conséquent, le jour correspondant de l'année suivante doit être compris dans le délai.

Néanmoins, la délivrance d'un permis de chasse donne droit de chasser le jour même où il a été délivré.

Les feuilles de vigne. — Presque partout on laisse perdre les feuilles de vigne, qui pourraient cependant être utilisées, dans les pays vignobles, comme nourriture pour les bêtes à cornes ou à laine.

L'expérience a démontré qu'elles fournissent un aliment tonique, excellent pour les bestiaux.

Ces feuilles peuvent être ramassées après la vendange et gardées pour servir au besoin en hiver.

Dans ce cas, on les place dans une barrique après les avoir bien foulées, on les arrose d'un seau d'eau et on couvre la barrique aussi hermétiquement que possible, en ayant soin de charger le couvercle.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 27 septembre au 11 octobre 1884.

Naissances.

Alazard Jeanne, à St-Henri.
Bory Louise, rue Hébrard, 1.
Dumas Marie, rue St-Pierre, 5.
Bonnet Jean, rue Brives, 44.
Vican Clérisse, à St-Georges.
Cubaynes Léonie, rue Portail-Alban, 9.
Neulat Jean, rue du Château, 6.
Oulié Euphrasie, à Lamarchande.
Couderc Rose, à Regourd.
Deschamps Jean, rue Jean Caviole.
Micas Antoinette, rue du Tapis-Vert, 7.

Mariages.

Mousset Jaan, et Perry Marie.
Bris Jean, et Parrot Marie.
Bergon Louis, et Gayet Antoinette.
Benâtre Léonce, et Lagardelle Thérèse.
Bousquet Michel, et Magot Sophie.

Décès.

Durou Marie, 36 ans, Place des Carmes.
Bach Pierre, 69 ans, rue Bouscarrat, 12.
Gillet Henri, concierge, 72 ans, Petits Carmes.
Sol Jean, conduct., en retraite, 74 ans, r., P.-Alban.
Calvet Thérèse, 80 ans, rue Labarre.
Moly Léopold, 3 mois, à Regourd.
Alayrac Justine, tailleuse, 30 ans, rue Lastié, 12.
David Henri, 6 mois, rue des Soubirous, 24.
Bergougnoux Elisa, 28 ans, rue Fénélon.
Lescale Jean, vigneron, 69 ans, à St-Georges.
Lavrut Ernest, 2 ans, rue Labarre, 32.
Bessières Marie, 60 ans, à St-Georges.
Pouget Marie, 1 mois, rue Labarre, 28.
Paganel, Antoine, tailleur, 49 ans, rue du Château.

Variétés

La direction des ballons. — M. Camille Flammarion a publié dans le *Voltaire* un article intéressant sur les expériences désormais célèbres faites le 9 août et le 12 septembre dernier, à Meudon, par les capitaines Renard et Krebs. Nous extrayons de cet article les passages suivants :

L'invention de MM. Renard et Krebs n'est pas l'œuvre d'un jour. Elle n'est pas sortie, comme Minerve, tout armée du cerveau de Jupiter. Elle consiste surtout en une *combinaison* ingénieuse d'appareils déjà appliqués au même but, et c'est dans cette combinaison que réside le secret de la réussite. Rien de nouveau, et pourtant tout est nouveau. Pendant six années consécutives, MM. Renard et Krebs ont analysé dans leurs moindres détails tous les appareils de l'aérostation, essayé leur rendement, modifié les formes et les structures, calculé les poids, les densités, les résistances et les vitesses. Ce ballon dirigeable est un véritable bijou. C'est un poisson aérien créé par l'homme. La vessie natatoire est remplacée par un ballonnet intérieur dans lequel on insuffle de l'air destiné à maintenir la rigidité du ballon. Ce poisson aérien est plus gros à l'avant qu'à l'arrière. La soie qui forme son épiderme, le filet auquel la nacelle est suspendue, la forme et le poids de la nacelle, l'hélice, le moteur, les piles, le gouvernail, etc., tout a été combiné de manière à obtenir la plus grande légèreté possible, en même temps que la plus grande résistance et la plus permanente stabilité.

L'hélice est un chef-d'œuvre de légèreté, et pourtant c'est la même que celle des navires. Le moteur électrique obéit à la pression du doigt par toutes les vitesses et instantanément. Le gouvernail se manie avec plus de docilité que celui d'un canot; rigide et léger, il incline sans effort le poisson aérien vers le but à atteindre, exactement comme les gracieux mouvements de queue du poisson dans l'eau; la longue nacelle est soutenue par des bambous apportés des tropiques et revêtus de soie de Chine, tendue sur ses parois et facilitant son glissement dans l'océan aérien. Placés au centre, les aéronautes sont maîtres de leur navire; la soupape, dont la forme est toute modifiée, est d'une sensibilité surprenante; les fils de fer employés pour les suspensions, sont des cordes de piano; chaque maille du filet est une petite merveille; bois comme fer, tout est évidé, creusé, allégé au maximum, et, comme résultat définitif, on a obtenu un navire aérien muni de tous ses agrès, mesurant 50 mètres de long sur 8 mètres de large et cubant 1,864 mètres, dont le point total n'est que de 1,646 kilogrammes. Dans ce poids, la machine compte pour 98 kilogrammes, la pile et ses appareils pour 435 kilogrammes.

Dans l'expérience du 9 août, date désormais célèbre dans les fastes de l'aérostation, le navire aérien, parti du parc de Chalais, dans le bois de Meudon, a fidèlement obéi à la volonté de ses deux créateurs. Par un temps calme (vent insensible), on s'éleva, sous l'impulsion d'une très faible force ascensionnelle, au-dessus de ce vallon solitaire où les ateliers sont installés, et, arrivé à la hauteur des plateaux environnants, on mit la machine en mouvement. La route fut d'abord tenue Nord-Sud.

Lorsqu'on fut arrivé à quatre kilomètres du point de départ, les allures du navire aérien ayant fidèlement obéi au gré des expérimentateurs, ils décidèrent de revenir sur leurs pas et d'aller descendre sur la pelouse même d'ou ils étaient partis. Ce qu'ils firent ponctuellement, après avoir parcouru 7,600 mètres en vingt-trois minutes.

Cette belle expérience, si complètement réussie, ne diffère pas essentiellement de celle que M. Dupuy de Lôme a faite le 2 février 1872, à l'aide du ballon de forme anologue et d'une hélice peu différente. Mais ce ballon ne pouvait parcourir que 2 m. 80 par seconde, et le jour de l'expérience, au lieu d'être calme, l'air marchait à raison de 15 mètres par seconde. Il n'y avait donc pas à songer à revenir au point de départ. Si M. Dupuy de Lôme était parti par un air absolument calme, il aurait pu y revenir; Mais quelles conditions déplorables !

L'hélice était mue à main d'homme ! Et il n'y avait pas moins de quatorze hommes d'équipage dans cet essai de navigation aérienne. L'expérience de MM. Renard et Krebs est à celle de M. Dupuy de Lôme ce qu'est le vol de la fauvette à celui du hibou. La fauvette deviendra bientôt l'hirondelle.

Le moteur dynamo-électrique de l'aérostat du Meudon est très puissant pour son poids. Avec un poids total de 560 kilogrammes (machine, piles et liquide), ce moteur peut développer une puissance de huit chevaux pendant quatre heures. La vitesse de l'expérience du 9 août est de 19 kilomètres à l'heure; les inventeurs ont déjà pu l'accroître sensiblement et leur nouvelle machine atteindra 25 kilomètres. Dans la seconde expérience, celle du 12 septembre, la vitesse du vent était de cinq mètres et demi par seconde; l'aérostat y a tenu tête et est resté fixé au-dessus du même point pendant dix minutes. Le moteur ayant ensuite cessé de fonctionner, l'aérostat fut emporté à Velizy en quinze minutes.

Dès aujourd'hui, l'on peut dire que le problème de la direction des ballons est résolu en principe et que l'on peut agir par un temps calme. C'est là un premier point acquis, point de fait qui était encore discuté et douteux hier, malgré plusieurs belles tentatives antérieures que l'histoire de la navigationa érienne n'oubliera pas. Mais il ne faut pas se hâter de proclamer que l'on peut marcher par tous les vents; ce serait s'exposer à de cruelles désillusions.

Cartes de Visite

A LA

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

Rue du Lycée, Cahors.

LIVRÉES DANS LA JOURNÉE — PRIX RÉDUITS

BOURSE. — *Cours au 11 octobre.*

3 0/0	77 80
3 0/0 amortissable (ancien)	79 25
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	103 50
4 1/2 0/0 1883	108 80

Dernier cours du 10 octobre.

Actions Orléans	1,310 00
Actions Lyon	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0	373 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	302 75
Obligations Lombardes (jouissance	308 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	329 50

Souscription à 60,000 obligations communales du **Crédit Foncier de France.**

On souscrit dès à présent, sans frais, à l'Agence de la *Société Générale*, à Cahors, rue Fénelon, numéro 8.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Mardi 14 Octobre 1884

SOUSCRIPTION

A

600,000 OBLIGATIONS COMMUNAES

DE 500 3 0/0

AVEC LOTS

Remboursables en 56 ans au plus tard.

Prix d'émission : 435 Fr.

Payables : **20** fr. en souscrivant le 14 octobre 1884.
15 — à la délivrance des titres, du 15 au 30 novembre.
50 — du 15 au 28 février 1885.
50 — du 15 au 30 août 1885.
50 — du 15 au 28 février 1886.
75 — du 15 au 30 août 1886.
75 — du 15 au 28 février 1887.
100 — du 6 au 14 août 1887.
Total **435** fr. sans faculté d'anticipation.

LOTS :

1,200,000 francs par an, 6 tirages : les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. A chaque tirage :

1 obligation remboursable par	100,000 fr.
1 — — —	25,000 fr.
6 — remboursables par 5,000 francs soit	30,000 fr.
45 obligations remboursables par 1,000 francs soit	45,000 fr.
53 lots par tirage pour	200,000 fr.

Les libérations anticipées ne sont pas admises actuellement; la Société se réserve de les autoriser ultérieurement, suivant ses besoins.

Les versements successifs sur les obligations seront reçus au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers généraux et chez les Receveurs particuliers des finances.

Les intérêts sont payables au Crédit Foncier de France; chez les Trésoriers généraux et chez les Receveurs des finances.

La répartition sera faite du 15 au 30 novembre 1884.

La souscription sera ouverte le mardi 14 octobre.

A PARIS :

Au **Crédit foncier de France**, rue des Capucines, 19;
Au **Comptoir d'Escompte de Paris**, rue Bergère, 14;
A la **Banque de Paris et des Pays-Bas**, rue d'Antin, 3;
A la **Société Générale**, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;
Au **Crédit Lyonnais**, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;
Au **Crédit industriels et commercial**, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;
A la **Société de Dépôts et Comptes courants**, place de l'Opéra, 2;
A la **Banque d'Escompte de Paris**, place Ventadour;
Au **Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**, 8, place Vendôme, à Paris; — et à Alger, Oran, Constantine et Bône;
A la **Compagnie Foncière de France**, rue Saint-Honoré, 366;

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez **MM. les Trésoriers-Payeurs généraux**;
Chez **MM. les Receveurs particuliers des Finances**;
Chez **MM. les Directeurs** des Succursales du Crédit Foncier;
Dans les **Agences** et **Succursales** des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER :

Dans les **Agences** et **Succursales** des mêmes Sociétés.

La souscription sera close le même jour, à 5 heures.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant sous pli recommandé **20** *francs par obligation demandée.*

Toutefois, les sousriptions par correspondance ne sont admises que pour 2 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÊME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET

A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT

PRÈS PUY-L'EVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racinés le mille.
Jacquez	30f »	150f »
Herbemont	30 »	180 »
Cunnimgham	30 »	
Riparia	30 »	80 »
Solonis	30 »	100 »
York Madeïra	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.

Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition *franco* de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins *les mêmes avantages* que les grandes maisons de Paris.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50** et **10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du *1er février*, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depnis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfévrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)

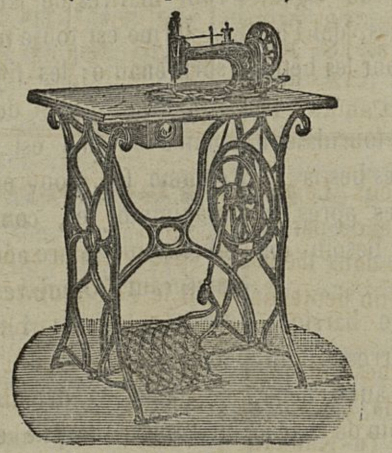

Maison CANGARDEL 4me

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

Propagande républicaine et agricole

18e année — *18e année*

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

P. JOIGNEAUX & EUG. LIÉBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureaux du Journal: 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la **Gazette du Village**, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de **Six** fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez *gratis* le dernier numéro paru.

LOTERIE TUNISIENNE

2e Tirage SUPPLÉMENTAIRE le *15 Octobre* prochain

DE **CENT MILLE Francs**

Un Gros Lot de 50.000 fr.

2 LOTS DE **10.000** fr.	10 LOTS DE **1.000** fr.
2 LOTS DE **5.000**	10 LOTS DE **500**

50 LOTS DE...... **100** FRANCS

AVIS — Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une FAÇON IRRÉVOCABLE et à TRÈS COURTE ÉCHÉANCE et comprenant:

UN MILLION DE FRANCS DE LOTS

Gros Lots : **500.000** Francs

EN CINQ GROS LOTS DE 100 000 FR.
ET 316 AUTRES LOTS FORMANT 500.000 FRANCS

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. Ernest DETRÉ, *Secrétaire-Génl du Comité.* 13, rue Grange-Batelière, Paris. **UN FRANC LE BILLET.**

SANTAL de MIDY

Supprime *copahu, cubèbe, injections,* guérit en 48 heures les écoulements.
Phie MIDY, 113, Faubg St-Honoré, Paris

VIN de PEPTONE de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'*anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac.*

PARIS, Pharmacie **VIAL**, 1, rue Bourdaloue.
Dépôt à Cahors, pharmacie VINEL, et dans toutes les pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des **PLAIES** et **ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Liesne, à MELUN (S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

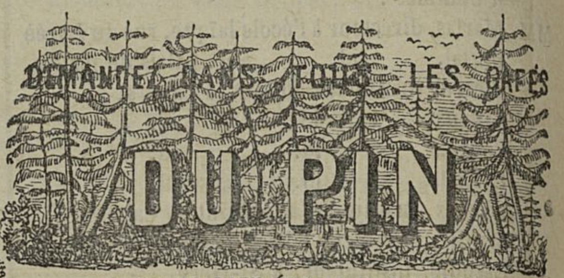

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges *est une liqueur* SUI GENERIS *dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.*

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CARTE DU LOT

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.
25 c. en plus par la poste.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de **G. de La Croix**, par **L. Ayma**, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

L'ATLAS NATIONAL

Par **F. DE LA BRUGÈRE**, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les **PLANS EN CHROMO** des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.